

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Gratuité des
services de
transport en
commun
pour les
réfugiés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 26 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Madame Sonia NUNES VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 24
▪ représentés : 7
▪ absents : 2

Par procuration : Monsieur François ROBIN (Madame Patricia ROUSSON), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Madame Catherine THUIN (Monsieur Alain COMBES), Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE (Madame Sonia NUNES VAZ), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Vincent MARTIN), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
19 octobre 2023

Absents : Monsieur Jean-François BERENGUEL, Adjoint, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Conseiller Municipal.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
13/11/2023

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur Philippe TORRES expose :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

La ville de Mende participe à l'accueil de réfugiés sur son territoire.

Considérant que la ville de Mende, en qualité d'autorité organisatrice du transport en commun, entend contribuer avec une mesure exceptionnelle de gratuité accordée aux réfugiés sur les circuits du Transport Urbain Mendois (TUM).

La gratuité est accordée de façon temporaire, tant que les réfugiés concernés n'ont reçu aucune aide de l'Etat, et est soumise à la présentation d'un des justificatifs suivants, lors de la création de la carte « TUM » par le délégataire :

- Passeport ou carte d'identité
- Titre de séjour valide
- Attestation provisoire de séjour bénéficiaire de la protection temporaire

Il est donc proposé :

- **D'ACCORDER** aux réfugiés une gratuité temporaire des services du Transport Urbain Mendois, dans les conditions fixées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire de Mende à signer tout document afférent à la présente délibération.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 27 voix pour et 4 absentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr